

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 24
Pour : 27
Contre :
Abstention :

L'an deux mille quinze
le 12 du mois de mai à 19 heures.
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 5 mai 2015.
PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe
MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI
/ Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Jean-Luc
CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ/ Mélanie MORINI / Marc
LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/ DRAGONI
José / Eddie DEGIOVANNI/ LESSATINI Jean-Yves/ Gracienne DODAIN/Philippe
JANIN /Sophie ESPOSITO.
PROCURATIONS : Christine DECORDIER à Alexandra RUSSO / Martine DONYER
DE SEGONZAC à Philippe MINEUR / Sonia CHAKROUNI à Taoufick FATFOUTA.
ABSENT :
Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

N° 041/2015

OBJET: Régie de l'Eau

**Remplacement
Canalisation du centre
Village.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire indique au Conseil qu'afin de prévoir l'évolution des besoins en eau potable du centre Village, il est nécessaire de remplacer la canalisation existante DN 125 datant de 1950 à ce jour vétuste par une nouvelle canalisation sur une longueur de 400 mètre linéaire.

La Commission Municipal de l'Eau en a débattu lors de sa séance du 03 Avril 2015 et a approuvé le projet présenté dont le coût est estimé à 89 000.00€

Le Maire indique que la Commune ne peut seule faire face aux dépenses liées à cette opération, et demande l'autorisation de solliciter des subventions du Département et de l'Agence de l'Eau.

Il est décidé en conséquence le plan de financement suivant :

Département	30%	26 700.00€
Agence de l'Eau	30%	26 700.00€
Part Commune	40 %	35 600.00€
Total	100 %	89 000.00€

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **approuve** l'opération proposée et le plan de financement afférent.
- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions correspondantes du Département et de l'Agence de l'Eau

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le :
et publication en
mairie le :**

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

